

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 179/2020

**SIGNATURE DE L'AVENANT AU
CONTRAT REGIALE D'EQUILIBRE
TERRITORIAL (CRET) DU PAYS
D'ARLES POUR LA PERIODE 2019-
2022**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à LECOFFRE Eric).

Pour la Commune de **CABANNES** : CHEILAN François (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de **GRAVESON** : CORNILLE Annie (absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel).

Pour la Commune de **NOVES** : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith).

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne), COUDERC-VALLET Jocelyne (absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à DAUDET Jean-Christophe).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : MONDET Cécile.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTEL Marcel.

Mme la Présidente expose que la Région, par délibération en date du 16 mars 2018, a mis en place une nouvelle politique contractuelle regroupant les dispositifs régionaux de développement des territoires et de leurs habitants, le « Contrat Régional d'Equilibre Territorial ».

Le président de Région a souhaité avec les Contrats régionaux d'équilibre territorial, renforcer l'équité territoriale à travers un aménagement et un développement équilibrés de l'ensemble du territoire qui répond aux besoins de ses habitants.

Les Contrats régionaux d'équilibre territorial sont conçus comme de véritables outils de la mise en œuvre des priorités régionales définies dans le plan climat « Une COP d'avance » et dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les contrats régionaux d'équilibre territorial constituent les outils privilégiés pour déployer les priorités régionales en conciliant une vision à long terme déployée autour des trois lignes directrices du SRADDET:

- renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional,
- maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau, et
- conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants.

La programmation opérationnelle des CRET doivent répondre aux cinq axes du plan climat régional :

- Cap sur l'éco-mobilité
- Une Région neutre en carbone
- Un moteur de croissance
- Un patrimoine naturel préservé
- Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'ensemble des projets composant les programmations doivent présenter un aspect environnemental majeur, suffisamment exigeant pour permettre la mise en œuvre de projets réellement vertueux. Cette articulation avec le Plan climat régional doit permettre de contribuer fortement à l'ambition de mobiliser 30% du budget régional sur cet enjeu. Les projets d'investissement, structurants à l'échelle du territoire de contractualisation, mûres (démarrage dans les 3 ans) et répondant aux cadres d'intervention de la Région, sont privilégiés.

Une enveloppe financière est allouée à chaque contrat pour soutenir les projets de la programmation.

L'article 6 du Contrat prévoit une clause de revoyure à mi-parcours, dont l'approbation est soumise au conseil communautaire.

Concernant le CRET du Pays d'Arles, signé le 6 novembre 2019 pour un montant de 11 888 877 euros affectés à 24 projets, la clause de revoyure à mi-parcours a été travaillée par les copilotes du CRET depuis juin 2020, afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations.

Le Comité de pilotage CRET, co-présidé par la Région et le PETR s'est réuni le 17 novembre 2020, en présence des Présidents des 3 intercommunalités. Il a entériné la programmation proposée, et maintenu le montant total de l'enveloppe à 11 888 877 euros pour 33 projets.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

VU la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

VU la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

VU la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

VU la délibération n°19-352 du 26 juin 2019 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du Pays d'Arles ;

CONSIDERANT que l'article 6 de ce contrat prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

VU les décisions prises par le Comité de pilotage qui s'est réuni en visio-conférence le 17 Novembre 2020 ;

VU le projet d'avenant au Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2019-2022 ci-annexé,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les termes de l'avenant du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2019-2022 ci-annexé,
- **AUTORISE** la présidente ou son représentant à signer ledit avenant au contrat CRET ;
- **PRECISE** que les crédits des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité seront inscrits au budget 2021 et suivants.

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Votes pour : 40

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Envoyé en préfecture le 29/12/2020

Reçu en préfecture le 29/12/2020

Affiché le 12/01/2021



ID : 013-200035087-20201217-179_2020-DE



AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2019–2022

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR PAYS D'ARLES



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dument habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°..... en date du, ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

Le PETR du Pays d'Arles, représenté par son Président Michel PECOUT, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désigné « le PETR » ou « le Chef de file »

La Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, représentée par son Président, Monsieur Patrick de CAROLIS, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée «ACCM»

La Communauté d'Agglomération Terre de Provence Agglomération, représentée par sa Présidente, Madame Corinne CHABAUD, dument habilitée par délibération n°..... en date du, ci-après désignée «TPA»

La Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles, représentée par son Président, Monsieur Hervé CHERUBINI, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée «CCVBA»

L'ensemble des 4 partenaires désignés « Le Territoire »

D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°19-352 du 26 juin 2019 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du Pays d'Arles ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Vu le Comité de pilotage qui s'est réuni en visio-conférence le 17 Novembre 2020 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET du Pays d’Arles, en application de l’article 6 du contrat initial.

Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

Article 2 - Structuration du contrat ; volet opérationnel

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

Article 3 – Prise d’effet de l’avenant

L’avenant 1 au Contrat régional d’équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

Article 4 - Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p>Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d’Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>Le Président du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Arles</p> <p>Michel PECOUT</p>
<p>Le Président de la Communauté d’Agglomération Arles- Crau-Camargue-Montagnette</p> <p>Patrick de CAROLIS</p>	<p>La Présidente de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence</p> <p>Corinne CHABAUD</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles</p> <p>Hervé CHERUBINI</p>	

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

CRET PAYS D'ARLES
Annexe 2 - Tableau des opérations

Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel	Taux d'intervention Région
AXE 1 ECO MOBILITE				
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : études de libération foncière	ACCM / Arles / SNCF réseau / SNCF gare et connexion	80 000,00 €	16 000,00 €	20%
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : acquisition fonciers SNCF	ACCM / Arles	1 200 000,00 €	240 000,00 €	20%
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : étude d'aménagement du quartier de gare	ACCM / Arles	300 000,00 €	120 000,00 €	40%
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : études AVP de mise en accessibilité des quais	SNCF réseau	350 000,00 €	115 500,00 €	33%
Aménagement d'un itinéraire "modes doux" - tronçon centre-ville / pont Van Gogh - études	Arles	30 000,00 €	15 000,00 €	50%
Aménagement d'un itinéraire "modes doux" - tronçon centre-ville / pont Van Gogh - foncier	ACCM / Arles	448 695,00 €	89 739,00 €	20%
Aménagement et piétonisation du centre de ville d'Arles	ACCM / Arles	1 800 000,00 €	499 500,00 €	28%
Aménagement de voies en faveur des mobilités douces dans le centre-ville de Tarascon	Tarascon / ACCM	758 262,00 €	151 653,00 €	20%
TOTAL AXE 1 (8 opérations)		4 966 957,00 €	1 247 392,00 €	

AXE 2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE				
MIN de Châteaurenard : AMO énergétique sur l'ensemble du redéploiement du MIN	SPL / TPA	74 905,00 €	50 000,00 €	67%
MIN de Châteaurenard : bornes de recharge pour véhicules électriques	SPL / TPA	540 000,00 €	150 000,00 €	28%
Réhabilitation et construction de logements sociaux durables au-delà de la réglementation en vigueur : RT 2012 - 20% hors PV pour le neuf (PLAI/PLUS/PSLA), BBC rénovation hors PV pour les réhabilitations du parc social (PLAI/PLUS/PSLA)	Bailleurs sociaux / associations agréées	Enveloppe	1 204 352,00 €	Enveloppe
Réhabilitation énergétique du parc privé : OPAH Renouveau Urbain ACCM	ACCM	Enveloppe	759 993,00 €	Enveloppe
Réhabilitation énergétique du parc privé : OPAH TPA	TPA	Enveloppe	300 000,00 €	Enveloppe
Réhabilitation énergétique du parc privé : Etude pré-opérationnelle Plan de Sauvegarde copropriété des Ferrages à Tarascon	ACCM	204 000,00 €	40 800,00 €	20%
Réhabilitation énergétique du parc privé : Travaux Plan de Sauvegarde copropriété des Ferrages à Tarascon (parties communes et parties privatives)	ACCM	Enveloppe	326 250,00 €	Enveloppe
Rénovation du Mas du Pont de Rousty (bâtiment), siège du PNRC	PNRC	843 000,00 €	328 770,00 €	39%

Rénovation du Mas du Pont de Rousty (chaufferie bois - étude de faisabilité), siège du PNRC	PNRC	5 000,00 €	3 500,00 €	70%
Rénovation du Mas du Pont de Rousty (chaufferie bois - travaux), siège du PNRC	PNRC	95 000,00 €	28 500,00 €	30%
Construction de bâtiments techniques ACCM (service gestion des déchets)	ACCM	783 000,00 €	234 900,00 €	30%
Plan Solaire - AMI foncier dérisqué - Étude de pré-faisabilité pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments et parkings publics des communes du Pays d'Arles	PETR Pays d'Arles	120 000,00 €	84 000,00 €	70%
Etude de faisabilité d'unités de méthanisation agricole en Pays d'Arles	PETR Pays d'Arles	60 000,00 €	21 000,00 €	35%
Etude de faisabilité pour l'installation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation	ACCM	40 000,00 €	20 000,00 €	50%
Etude de définition et de programmation en vue de la réhabilitation d'un bâtiment intercommunal à Arles Trinquetteille	ACCM	70 000,00 €	28 000,00 €	40%
TOTAL AXE 2 (16 opérations)		2 834 905,00 €	3 580 065,00 €	

AXE 3 UN MOTEUR DE CROISSANCE				
Requalification des anciennes friches industrielles des Papeteries Etienne : acquisitions foncières (sortie de portage EPF)	ACCM	1 238 251,73 €	371 475,00 €	30%
Requalification des anciennes friches industrielles des Papeteries Etienne : travaux (bâtiments)	ACCM / Les rencontres d'Arles	4 800 000,00 €	1 500 000,00 €	31%
Etude pour la requalification de la zone d'activité commerciale de Fourchon à Arles	ACCM	100 000,00 €	40 000,00 €	40%
Etude d'aménagement de la zone des Minimes	Arles	100 000,00 €	40 000,00 €	40%
Requalification de la zone d'activité du Pont à Plan d'Orgon : études de maîtrise d'œuvre (diagnostic, projet, études techniques)	TPA	250 000,00 €	100 000,00 €	40%
Requalification de la zone d'activité du Pont à Plan d'Orgon : travaux (voirie, pluvial, éclairage public)	TPA	2 355 000,00 €	235 500,00 €	10%
Réhabilitation de l'ancienne bergerie du château de Montauban à Fontvieille en un incubateur greentech - Aménagements intérieur et extérieur	CCVBA	912 461,00 €	138 774,00 €	15%
Projet de Taureau Pôle - études	Arles	375 000,00 €	185 500,00 €	50%
TOTAL AXE 3 (8 opérations)		10 130 712,73 €	2 611 249,00 €	

AXE 4 UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE				
Restauration de l'aqueduc du canal de la Haute Crau	ACCM	4 500 000,00 €	900 000,00 €	20%
Gestion des déchets : Création d'un quai de transfert pour la collecte des déchets à Saint Rémy de Provence ou à Eyragues	CCVBA	1 210 000,00 €	605 000,00 €	50%
Gestion des déchets Requalification de deux déchetteries à Maussane et Saint Rémy de Provence	CCVBA	2 265 000,00 €	509 171,00 €	23%
Gestion des déchets : Schéma de maillage d'implantation et d'organisation des déchetteries du territoire de Terre de Provence	TPA	40 000,00 €	16 000,00 €	40%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Cabannes	TPA	800 000,00 €	300 000,00 €	38%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Châteaurenard	TPA	1 000 000,00 €	300 000,00 €	30%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Arles (zone Trinquetaille)	ACCM	1 000 000,00 €	300 000,00 €	30%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Arles (zone Nord)	ACCM	1 000 000,00 €	300 000,00 €	30%
TOTAL AXE 4 (8 opérations)		11 815 000,00 €	3 230 171,00 €	

AXE 5 BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR				
Ecoquartier de St Etienne du Grès (Cours du Loup/Pomeyrol) - aménagement des espaces publics de compétence communale (voiries, connexions cyclables, jardin, réseaux hors STEP, étude faisabilité, extension école et cantine ...)	St Etienne du Grès	3 825 000,00 €	765 000,00 €	20%
Ecoquartier de St Etienne du Grès (Cours du Loup/Pomeyrol) - aménagements de compétence intercommunale (réseaux)	CCVBA	450 000,00 €	90 000,00 €	20%
Ecoquartier de St Rémy de Provence (Les Cèdres) - aménagement des espaces publics (parking paysager, bornes de recharge et liaison avec l'avenue de la Libération, AEP, assainissement, déchets hors bacs porte à porte.....)	St Rémy de Provence / CCVBA	1 575 000,00 €	315 000,00 €	20%
Ecoquartier de St Rémy de Provence (Ussol) - aménagement des espaces publics (voirie, bassin paysager, jardins partagés, jeux d'enfants, bornes de recharge, AEP, assainissement, déchets hors bacs porte à porte.....)	St Rémy de Provence / CCVBA	250 000,00 €	50 000,00 €	20%
TOTAL AXE 5 (4 opérations)		6 100 000,00 €	1 220 000,00 €	
TOTAL TERRITOIRE PAYS D'ARLES (44 opérations)		36 412 574,73 €	11 888 877,00 €	